

## MAIRIE de VILLEGLY

### COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 15 juin 2015

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 15 juin 2015 à 18H30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Absents excusés : MM. SANCHEZ – LEVEJAC.

Absents : MM. FOURES – SABATA.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

#### - **ATTRIBUTION F.P.I.C. CARCASSONNE AGGLO.**

M. le maire informe ses collègues que la commune, saisie par les services de l'Agglo, doit délibérer sur la répartition du F.P.I.C. au titre de l'année 2015, qui s'élève pour la commune à 24 707 €.

Accord unanime du conseil municipal sur la proposition de répartition de ce fond et l'attribution des 24 707 € à la commune.

#### - **APPROBATION D.C.E. TRAVAUX ACCESSIBILITE R.D. 620.**

M. le maire rappelle à ses collègues que, dans le cadre des investissements 2015, il est prévu une tranche de travaux d'accessibilité le long de la R.D. 620 avenue du Minervoies.

Il indique que le dossier de consultation des entreprises établi, par le bureau d'étude OPALE, comprend la tranche ferme et une tranche conditionnelle pour un montant total de 121 677,00 €.

Ces travaux, programmés pour le mois d'octobre, seront dévolus après consultation d'entreprises et approbation du marché.

La procédure se déroulera en septembre 2015.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le D.C.E. et autorise le maire à lancer la procédure de consultation des entreprises.

#### - **DOSSIER E.R.P. MAIRIE ET BUREAU DE POSTE.**

M. le maire rappelle que la commune a l'obligation d'avoir tous ses bâtiments et espaces ouverts au public en conformité en matière d'accessibilité.

A cet effet, la commune doit s'engager, dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap), à communiquer un calendrier de mise en conformité avant le 27 septembre 2015.

Ainsi, l'ensemble des bâtiments et espaces ouverts au public répond aux normes d'accessibilité à l'exception de La Poste et de la mairie qui ne sont pas conformes.

Cette question a déjà fait l'objet d'un débat en conseil municipal et notamment d'une réflexion sur la réalisation d'un bâtiment « mairie/poste » qui permettrait de répondre aux règles d'accessibilité.

Après débat, le conseil municipal à la majorité (1 abstention) approuve le principe de réalisation d'un bâtiment dans les 2 à 4 ans qui viendrait regrouper les services administratifs de la mairie mais également, après négociation avec la direction de La Poste, une agence postale.

**- CENTRE DE LOISIRS – MARCHÉ CUISINISTE.**

M. le maire informe ses collègues que l'entreprise M.G.C., titulaire du lot « cuisine » du centre de loisirs périscolaire, est en liquidation judiciaire et ne peut assurer son contrat.

Après vérification juridique de cette situation M. PAULY, maître d'œuvre, propose la résiliation du marché avec l'entreprise M.G.C. et propose de passer un nouveau marché avec la Société Perpignanaise du Froid, marché qui serait prévu aux mêmes conditions techniques et financières que le précédent.

Accord unanime du conseil municipal.

**- CONVENTION MISE A DISPOSITION PERSONNEL T.A.P.**

A la demande de Carcassonne-Agglomération et dans le cadre d'une régularisation administrative, le maire propose la signature d'une convention de « mise à disposition du personnel » dans le cadre des T.A.P. avec le CIAS.

Accord unanime du conseil municipal.

**- REVISION TAXE D'AMENAGEMENT.**

Suite au transfert du service urbanisme à Carcassonne-Agglomération et au regard des frais engendrés par ce nouveau service au titre de la cotisation communale à l'Agglomération, le maire propose d'augmenter la taxe d'aménagement de 2 à 3 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Accord unanime du conseil municipal.

**- REVISION TABLEAU DES EFFECTIFS.**

Une erreur matérielle s'étant glissée dans la rédaction du dernier tableau des effectifs actuellement en place, le maire propose de rectifier cette erreur pour mettre le tableau en conformité.

Accord unanime du conseil municipal.

**- MODIFICATION STATUTS S.B. – C.O.T.**

M. le maire donne lecture du courrier du président du S.B. – C.O.T. sollicitant la commune sur la modification des statuts portant à l'occurrence sur la composition du bureau et le siège du syndicat.

Il rappelle que l'avis des communes adhérentes est sollicité préalablement à toutes les modifications.

Accord unanime du conseil municipal.

**- DOSSIER AIRE DE REMPLISSAGE.**

M. le maire fait part des conclusions des diverses réunions et notamment la réunion avec les viticulteurs au sujet de l'aire de lavage située à l'espace de la salle polyvalente.

Il rappelle que de nouvelles conditions d'utilisation compatibles avec les règles environnementales devront être prises.

Une réflexion sera menée en septembre sur les conditions de gestion administrative de ce futur service.

Cette mise en conformité sera opérationnelle en 2016.

**- RESILIATION BAIL « MANGOTTE ».**

Par courrier du 02 juin 2015, M. Jérôme MANGOTE demande la résiliation de sa location au centre médical au 31 août 2015.

Accord unanime du conseil municipal pour la résiliation du bail.

**- QUESTIONS DIVERSES.**

○ SMMAR.

M. le maire informe l'assemblée des négociations du SMMAR avec une société informatique pour la mise en place d'un réseau d'alerte en cas d'événements climatiques (réseau d'alerte par téléphonie directement aux particuliers).

Le conseil municipal sera tenu informé de ces négociations et fera des propositions afin de savoir si la commune pourrait être intéressée ou pas.

○ Aude Solidarité.

M. le maire informe ses collègues que la commune a été sollicitée par Aude Solidarité suite au séisme qui vient de frapper le Népal.

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite.

○ Complexe sportif – Subvention Fédération Française de Foot.

M. BENOIT, qui a assisté à l'assemblée générale du F.C. Villegly, informe l'assemblée que la commune peut bénéficier d'une subvention de la F.F.F. pour des travaux d'agrandissement du complexe sportif.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de solliciter la F.F.F. pour une demande de subvention.

○ Complexe sportif – Parcours santé.

M. le maire rappelle que dans le cadre de l'extension du complexe sportif, il est prévu l'installation d'un parcours ludique de santé.

Il propose le devis de la société Terres de Jeux pour un montant de 10 608 €.

Accord unanime du conseil municipal qui autorise le maire à signer le devis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 20 h 15.

Le Maire,



Alain MARTY